

# La voix Municipale

Jeudi le 24 mars 2011  
Vol. 28, numéro 02

## MUNICIPAL EN BREF

Voici le résumé des principaux sujets discutés lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars dernier.

Le conseil a adopté en troisième lecture la version finale du règlement 306-11 ayant pour objet d'autoriser l'hébergement et la restauration dans la zone 36 C. En date de la présente publication, ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de Lac St Jean Est.

Suite au délai accordé par le gouvernement fédéral prolongeant le report des travaux de remplacement des infrastructures au 31 octobre 2011, le conseil a voté une résolution en vue de faire réserver les crédits qui ont été accordés à la municipalité afin de pouvoir terminer ces travaux en 2011. Sous peu, la municipalité ira en appels d'offres afin de solliciter divers entrepreneurs pour divers travaux dont le pavage, la construction de trottoirs et la fourniture de machinerie pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout. Les travaux prévus couvrent une partie de la rue Pie XII, de la Fabrique et la rue Honfleur. Dans le cadre de ces travaux qui sont la poursuite de ceux déjà entrepris et qui en sont la continuité, le conseil a prolongé le mandat de la firme Génivar pour le suivi de ces travaux.

La municipalité a été informée que la RMR (Régie des Matières Résiduelles) est en démarche en vue d'évaluer la possibilité de prendre en charge la vidange des fosses septiques dans les 3 MRC du Lac St Jean, ce qui représente un marché de 15 000 fosses septiques. Ce n'est que vers le mois d'août que l'on connaîtra le dénouement de cette démarche. Le conseil municipal de Sainte Monique estime que cette mesure, si elle était appliquée, répondrait à un besoin tout en favorisant l'établissement d'un tarif éventuellement plus abordable pour tous.

Ce service permettrait d'assurer la vidange à tous les 2 ans de toutes les fosses septiques sur le territoire de la municipalité et de s'assurer que toutes les installations répertoriées sont conformes.

En vue de favoriser le plus grand nombre possible de citoyen à répondre au prochain sondage de Statistique Canada, le conseil a été sollicité afin d'inviter la population à y répondre. Que chaque foyer assume la responsabilité de le faire au meilleur de sa connaissance. Le sondage se tiendra au début du mois de mai prochain et chaque foyer recevra une enveloppe à cet effet.

Les élus tiennent à féliciter les organisateurs et bénévoles qui ont participé à la tenue de l'édition 2011 du festival de la lotte de Ste Monique. Le festival s'est tenu et terminé dans l'ordre et la sécurité alors qu'une navette a été louée et mis en service à toutes les heures pour le transport des citoyens qui se rendaient ou revenaient du centre touristique de Sainte Monique. Le festival de la lotte est la seule activité du genre à avoir offert un tel niveau de sécurité routière.

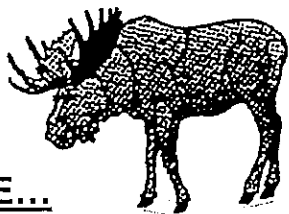
Au cours de l'assemblée, une question a été posée dans le but de savoir s'il était défendu de laver son auto avec un boyau d'arrosage. Il a été confirmé qu'il n'est pas défendu de laver son véhicule avec un boyau d'arrosage pourvu qu'il soit muni d'un pistolet d'arrêt. Il est à noter que les principaux articles du règlement 308-11 concernant l'entretien du réseau d'aqueduc et des mesures d'économies d'eau potable ont fait l'objet d'une publication dans l'édition du mois de février 2011.

---O--OO-O--OO--O---

**Groupe Action Bénévole Ensemble.** Le Groupe Action Bénévole Ensemble a été accrédité par Moisson Saguenay comme intervenant reconnu afin de procéder à la distribution de denrées alimentaires aux jeunes familles, aux familles à faibles revenus et autres nécessiteux ciblés. Depuis peu, le Groupe Ensemble a déjà reçu des denrées qui sont distribuées localement.

Il serait approprié que les individus ou familles concernés puissent se faire connaître afin de bénéficier de ce service. On ne sait pas quelle sera l'ampleur des provisions qui seront reçues à Ste Monique. Il est possible que le Groupe action bénévole Ensemble soit sollicité en vue de desservir un territoire plus étendu que celui de la municipalité. Les denrées qui sont généralement disponibles sont celles de base, soit du lait, du pain, des boîtes de conserves, du fromage, des fruits et légumes alors que la viande sera exclue de ce panier de provisions.

Les vivres devraient être rapidement distribués. Les personnes qui veulent se prévaloir de ce service devront répondre à un questionnaire. Les premières livraisons ont lieu au sous-sol de l'église. Il est recommandé aux personnes susceptibles d'être dans le besoin de rejoindre le Groupe d'Action Bénévole Ensemble. Le programme s'adresse également aux personnes ou familles en attente de prestations de chômage ou de CSST. Pour toute autre information à ce sujet, veuillez communiquer avec le 418-480-0402.



## ORIGNAUX EN VUE...

Lors de la seconde rencontre qui a eu lieu le 2 mars dernier entre les municipalités de St Henri de Taillon, Sainte Monique, un représentant de la MRC et des représentants du ministère des Transports, le MTQ a remis aux intervenants concernés une carte divisée en 8 zones identifiant les sites à risques où l'on a relevé la

présence d'orignaux sur la route 169 et diverses statistiques confirmant les dates et le nombre d'accidents qui ont eu lieu sur les zones visées entre 2000 et 2009. Parmi les zones qui présentent des risques plus élevées figurent le virage maintenant éclairé à l'entrée sud de Ste Monique et la zone qui le précède ainsi que le segment de deux kilomètres à la hauteur de la carrière de pierre de Saint Henri de Taillon. Il serait difficile selon le MTQ d'intervenir dans toutes les zones, considérant qu'à mesure que l'on intervient, principalement en déboisant, on constate un déplacement des orignaux vers d'autres zones où il n'y a pas eu d'intervention précédemment. Le type d'intervention ne peut pas être du même genre partout bien qu'il aurait été idéal que l'on éclaire le réseau routier au complet, ce qui permettrait de voir les orignaux sur la route ou en bordure de celle-ci. Cette éventualité ne peut être retenue pour le moment. Il a été constaté que là où la route est éclairée comme c'est le cas dans le virage à l'entrée sud de Ste Monique, le nombre d'accidents a considérablement diminué parce que les conducteurs peuvent maintenant apercevoir les orignaux à partir d'une bonne distance.

Il y a deux zones où le MTQ compte intervenir, éventuellement en 2011 soit le segment à la hauteur de la carrière de pierre de St Henri de Taillon et la zone adjacente au virage éclairé à la sortie sud de Ste Monique. Dans le secteur de la carrière de pierre de St Henri de Taillon, le MTQ installerait de part et d'autre de la route 169 une clôture du même modèle que celle dans le parc des Laurentides, avec une sortie pour les orignaux à proximité de l'intersection du rang 5 et de la route 169 qui est considéré comme un secteur à découvert. Quant à la zone adjacente au virage éclairé de Ste Monique, on prolongerait l'éclairage routier en installant plusieurs lumières de type DEL qui ne réclament que peu d'énergie et qui sauraient répondre au besoin, ce qui constituerait une expérience pilote en ce domaine.

Malgré les interventions attendues et ciblées du MTQ, on ne doit pas exclure que celles-ci peuvent modifier à nouveau le comportement des orignaux qui pourraient sortir en d'autres points moins habituels sur la route régionale. Ce

surpris ou même à nouveau en danger de voir des orignaux à des endroits où ils n'en voyaient pas auparavant si le cas devait se présenter. Dans cette démarche, le MDDEP devrait être interpellé puisqu'il est propriétaire du parc de la pointe Taillon et que la présence d'orignaux sur la route met en danger les animaux et les conducteurs. Le MDDEP doit aussi assumer sa part de responsabilité dans ce domaine puisque la conservation des animaux fait partie de sa mission et que ceux-ci représentent un danger quand les orignaux sont présents sur la route. On ne peut confirmer à quel moment le MTQ compte mettre en application les mesures suggérées. Il est prévu d'inviter les gens à contacter le service 511 pour aviser le ministère des Transports lorsqu'il y a présence d'orignaux sur la route. Cette initiative fournirait une information plus pointue sur la présence des orignaux car bon nombre d'orignaux ont été observés, voire même évités alors que le fait n'a pas été rapporté, ce qui aurait pour objet de bonifier les statistiques du ministère des Transports qui ne révèlent probablement pas l'ampleur du danger que représente la présence des orignaux sur la route 169.



### BOTIN TÉLÉPHONIQUE LOCAL

Il y a plus de 25 ans que nous publions un bottin téléphonique local. Celui qui a été publié en 2010, celui de l'an dernier est et sera effectivement le dernier. L'avènement des téléphones cellulaires aura été la cause de cet arrêt puisque nous ne réussissons plus à rejoindre ou recenser les numéros dont la plupart veulent être gardés confidentiels ou qui changent à un rythme trop rapide pour être suivi convenablement. Faute d'avoir un annuaire téléphonique local qui n'est plus représentatif ou valable, il est donc considéré comme étant approprié de ne plus s'évertuer à vous fournir un bottin où vous ne pourrez plus trouver une information pertinente. Votre collaboration au cours de toutes ces années a été précieuse et nous souhaitons que ce service aura été apprécié de tous, du moins pour le temps qu'il a pu vous satisfaire. Le bottin a été distribué

gratuitement dans tous les foyers de la municipalité à raison de 500 exemplaires chaque année pendant plus de 25 ans



### COMITÉ CONSULTIF D'URBANISME

La municipalité de Sainte Monique recevra par écrit jusqu'au 4 avril prochain la candidature de toute personne voulant œuvrer au sein du comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a comme fonction d'étudier toute demande relative à des dossiers relatifs au domaine de l'urbanisme tels que : modifications aux divers règlements d'urbanisme et de zonage, dérogations mineures, étude et recommandations sur l'émission des permis, projets de développement domiciliaire et de villégiature, autres usages projetés dans la planification et la gestion du territoire.

Ce comité fait part de sa ou ses positions sur les différents dossiers qu'il étudie ou consulte au conseil municipal par voie de recommandation, il s'agit d'un comité consultatif, non décisionnel. Toutes les propositions de candidatures devront être transmises au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires.

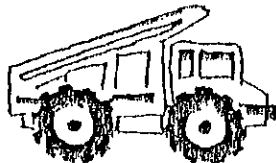


### LES AMIS COMPATISSANTS

Les Amis Compatissants de Lac St Jean Est est un regroupement de parents en deuil. Beaucoup de gens ignorent l'existence d'un tel regroupement à Alma pour tout le Lac St Jean Est. Peut-être qu'à l'intérieur de votre association, parmi vos familles ou auprès de vos connaissances, il y a des parents qui comme nous ont hélas perdu un enfant soit par maladie, par accident ou pour une autre raison. Ils se sentent peut-être seuls avec leur chagrin ne sachant que Les Amis Compatissants sont là pour s'entraider. Nos réunions ont lieu le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois au 3<sup>ème</sup> étage du presbytère St Joseph à Alma. Nous souhaitons que cette information pourra peut-être venir en

aide à un parent qui est seul avec sa peine ne sachant à qui parler de ce sujet délicat. N'hésitez pas à me rejoindre pour de plus amples informations et merci de votre attention.

Lina Gagnon, présidente  
Les Amis Compatissants de Lac St Jean Est  
680 Boulevard St Luc Alma  
G8B 2L3  
(418) 668-5428



### TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2011

La municipalité de Sainte Monique procédera par appels d'offres pour divers travaux dans le cadre du programme de remplacement des infrastructures (PRECO). Dans la prochaine édition du journal Le Progrès Dimanche du 27 mars 2011, trois avis seront publiés en vue de faire appel aux services de pavage, de construction de trottoirs et de location de machinerie. La municipalité compte effectuer ces travaux en régie, excluant le pavage et la construction des trottoirs. Les travaux qui seront réalisés en 2011 font partie des crédits que le conseil municipal a réservés via une demande faite aux gouvernements provincial et fédéral. L'ouverture des soumissions aura lieu au début du mois de mai à raison de trois soumissions distinctes.

Parmi les travaux importants qui doivent être poursuivis du programme PRECO figurent ceux déjà entrepris sur la rue Pie XII, la rue de la Fabrique et sur la rue Honfleur. Ces travaux doivent être terminés au plus tard le 31 octobre 2011. Ces travaux visent à remplacer au complet les conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII et De la Fabrique. Les travaux sur la rue Honfleur visent à remplacer les conduites à partir du numéro civique 229 (Eugène Girard) jusqu'à la limite du terrain du Garage Paul Émile Gauthier.

### ASSAINISSEMENT DES EAUX

Les travaux d'assainissement des eaux n'ont pas fait l'objet d'une annonce de subvention jusqu'à présent. Un document complémentaire relatif à la révision des coûts de ce projet a été transmis au Ministère des Affaires Municipales. La municipalité est en attente d'une confirmation de subvention d'au moins 80% du projet qui a fait l'objet d'une priorité l'an dernier. On ne sait pour le moment si des crédits seront votés pour continuer la réalisation de projets semblables. Les coûts estimés pour une usine de traitement des eaux usées seraient de 3.1 Millions \$.



### LE BRULAGE D'HERBE

Contrairement aux apparences d'un hiver tenace, la neige fera place à l'apparition de l'herbe morte. Le brûlage de l'herbe morte au printemps constitue une pratique de moins en moins répandue. Malheureusement, à chaque année, au Québec, elle est à l'origine de 20 incendies de forêt qui couvrent une superficie comparable à 60 terrains de football. Au risque de vous le répéter, le brûlage d'herbe est **interdit** par la plupart des municipalités. Il est fort probable que les frais reliés à une intervention incendie reliée à un feu d'herbe pourraient vous être chargés si vous en êtes responsable.

Ne prenez pas le risque d'allumer des herbes sèches. Si vous estimez qu'un champ semblable situé à proximité de votre résidence constitue un danger potentiel de propagation d'incendie, contactez le service incendie de votre municipalité qui saura vous informer adéquatement sur les gestes qu'il faut poser pour sécuriser le périmètre de votre résidence ou de vos bâtiments.